

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

0413313031

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : Subventions d'investissement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes publics.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis une vingtaine d'années, le Conseil départemental finance sous forme de subventions d'investissement amortissables, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) publics ou privés associatifs qui nécessitent des travaux d'entretien, d'hygiène et de modernisation.

Ce financement permet de limiter l'incidence financière sur les prix de journée, en évitant notamment le recours à l'emprunt. Cette maîtrise des prix de journée « hébergement » doit non seulement concourir à freiner le recours à l'aide sociale, mais également à limiter le surcoût du prix de journée acquitté par les personnes âgées payantes.

Cette politique a permis d'améliorer de manière très substantielle le cadre de vie ainsi que la sécurité des établissements accueillant des personnes âgées.

C'est pourquoi, vous trouverez ci-après, les demandes de subvention de 14 EHPAD publics.

Le montant total des subventions d'investissement accordées s'élève à 1 999 923 € sur une dépense subventionnable globale de 3 118 884 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

